

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire  
de la Commission, y compris les activités des institutions  
régionales: politiques macroéconomiques, réduction  
de la pauvreté et financement du développement****Rapport sur l'atelier régional relatif à l'adaptation du  
Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au  
niveau national dans les pays les moins avancés de l'Asie  
et du Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note résume les résultats et les discussions de politique générale de l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Vientiane les 28 et 29 Juin 2016. Au cours de cet atelier, les États membres ont demandé à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de continuer à faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies propres à chaque pays permettant de hiérarchiser et d'échelonner les mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul. Il a été reconnu que la communauté internationale devait également prendre des mesures concrètes pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et renforcer le partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, tout en tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'une des recommandations issues de l'atelier concernait la nécessité d'aider les pays les moins avancés à assurer une transition fluide en vue de leur sortie de cette catégorie de pays, et de leur apporter une assistance en matière d'actualisation, de normalisation et d'harmonisation des données. Les pays les moins avancés ont également besoin d'un appui en matière de financement, ce qui passe notamment par le renforcement de la participation du secteur privé au moyen de l'investissement direct étranger et des partenariats public-privé, en vue de parvenir au développement durable; par la promotion d'un cadre de financement intégré permettant d'accroître la responsabilisation et la transparence; par le renforcement des capacités d'accès aux fonds de financement mondiaux; et par l'investissement dans des outils innovants, l'accent devant en particulier être mis sur la participation de la société civile, du secteur privé et des jeunes.

La Commission souhaitera peut être débattre de la présente note et fournir au secrétariat des orientations sur les recommandations qui y figurent et sur toute autre question concernant l'alignement du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés.

\* E/ESCAP/73/L.1.

## I. Introduction

1. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, également appelé Programme d'action d'Istanbul, qui a été adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (tenue à Istanbul en mai 2011) met en évidence huit domaines dans lesquels les pays les moins avancés doivent agir en priorité pour surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux, éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international.

2. Au cours de la première moitié du Programme d'action d'Istanbul, les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ont réalisé des progrès remarquables dans la mise en œuvre de mesures relatives aux domaines prioritaires du programme<sup>1</sup>. Depuis que le Samoa a quitté la catégorie des pays les moins avancés en janvier 2014, la région Asie-Pacifique compte 12 pays appartenant à cette catégorie, dont sept remplissaient les critères de reclassement, tel qu'il est ressorti de l'examen triennal du Comité des politiques de développement<sup>2</sup> mené en 2015. Toutefois, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés ne signifie pas que les pays concernés ne sont désormais plus vulnérables. En effet, bon nombre d'entre eux demeureront très sensibles aux chocs extérieurs, notamment à l'instabilité des marchés des produits de base, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. La communauté mondiale devra par conséquent continuer d'accompagner ces pays, même après leur reclassement.

3. Le Programme d'action d'Istanbul recense 251 actions à mener d'ici à 2020, tandis que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à atteindre 17 objectifs de développement durable et 169 cibles d'ici à 2030. Étant donné que la deuxième moitié du Programme d'action d'Istanbul (2016-2020) coïncide avec les cinq premières années du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016-2021), les pays les moins avancés sont confrontés au défi de mettre en œuvre simultanément ces deux programmes ambitieux. Pour y parvenir, il faudra adopter une approche stratégique fondée sur une hiérarchisation et une planification minutieuses de l'action à mener. Cela nécessitera par ailleurs une aide importante de la part de la communauté internationale, afin d'identifier les synergies et les liens entre les deux programmes.

4. Le secrétariat a déjà engagé un processus visant à aider les États membres à mettre en œuvre ces programmes mondiaux en organisant, en décembre 2015, un atelier régional sur la modélisation macroéconomique. Le secrétariat a fourni un rapport analytique qui examinait les moyens permettant de relever efficacement les défis liés à la mise en œuvre simultanée du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030<sup>3</sup>. Il a également proposé un cadre analytique définissant la hiérarchisation et l'ordre d'exécution des mesures à prendre dans chaque pays en application du Programme 2030<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir E/ESCAP/73/1.

<sup>2</sup> Pour prétendre au reclassement, les pays doivent, lors de deux examens triennaux consécutifs, satisfaire aux critères retenus.

<sup>3</sup> *From the Istanbul Programme of Action to the 2030 Agenda for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.16.II.F.21).

<sup>4</sup> Ibid.

5. Dans sa résolution 72/6, la Commission a chargé le secrétariat d'intensifier son appui en organisant des ateliers et des programmes de formation consacrés à l'application de modèles visant à intégrer les trois dimensions du développement durable, à cerner les liens entre les politiques et stratégies nationales et à apprécier leurs effets, en mettant l'accent en particulier sur les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

6. Les 28 et 29 juin 2016, le secrétariat a organisé à Vientiane un atelier régional sur l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. Cet atelier avait pour objectif de promouvoir une approche intersectorielle et intégrée de l'adaptation du Programme 2030. Il visait également à sensibiliser les responsables politiques et autres parties prenantes aux stratégies de développement et aux orientations politiques liées à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et touchant à des domaines prioritaires et objectifs de développement similaires. L'atelier a réuni plus de 85 participants, dont des représentants de gouvernements de dix États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste, les Tuvalu et le Vanuatu. Des représentants d'organisations des Nations Unies et d'organisations de la société civile ainsi que d'autres organisations intéressées y ont également assisté.

7. Les participants à la réunion ont exprimé leur profonde gratitude à la République démocratique populaire lao pour avoir accueilli l'atelier<sup>5</sup>.

## **II. Bref examen des principaux enjeux et des thèmes abordés**

### **A. Principales questions concernant le reclassement des pays les moins avancés, les stratégies de financement et l'adaptation à l'échelon national des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique**

8. Les participants ont indiqué qu'il convenait de réexaminer de manière approfondie les trois critères définissant la catégorie des pays les moins avancés, soulignant qu'un des objectifs du Programme d'action d'Istanbul était de faire en sorte que la moitié de tous les pays les moins avancés du monde satisfassent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Mettant en évidence le calendrier du processus de reclassement, les participants ont fait valoir que même si, à l'échelle mondiale, 11 des pays les moins avancés remplissaient déjà les critères de reclassement, il serait difficile d'atteindre l'objectif du Programme d'action d'Istanbul (à savoir que 24 pays à l'échelle mondiale répondent aux critères d'ici à 2020), sans un appui nettement plus important de la part des partenaires de développement en faveur des pays les moins avancés.

9. Les participants ont également noté qu'en dépit des progrès réalisés par les pays les moins avancés dans le domaine du développement, l'écart de revenu croissant entre ces derniers et les pays développés de la région était manifeste. Ainsi, pour la période allant de 2010 à 2013, le revenu national brut

<sup>5</sup> Les documents concernant la réunion sont disponibles à l'adresse: [www.unescap.org/events/regional-workshop-adaptation-2030-agenda-and-istanbul-programme-action-national-level-least](http://www.unescap.org/events/regional-workshop-adaptation-2030-agenda-and-istanbul-programme-action-national-level-least).

moyen par habitant était 57 fois plus élevé dans les pays développés que dans les pays les moins avancés, alors qu'entre 1970 et 1972, il l'était 25 fois plus.

10. Il est indispensable de disposer de ressources financières importantes pour combler les lacunes existantes en matière de développement. Ces ressources sont généralement d'origine interne ou externe et proviennent de sources publiques et de sources privées. Elles englobent habituellement les recettes fiscales (une ressource publique interne), l'aide publique au développement (l'APD, une ressource publique externe), le crédit octroyé au secteur privé (une ressource privée interne), l'investissement direct étranger (l'IDE, une ressource privée externe) et le financement mixte.

11. Les participants ont débattu des stratégies permettant de financer le reclassement des pays les moins avancés, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale; de créer un environnement politique favorable et de renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour attirer les entrées d'IDE; et de réduire les coûts de transaction des envois de fonds. Les réformes proposées pour faciliter le financement du développement consistaient notamment à relever le ratio impôt/produit intérieur brut, à renforcer le secteur bancaire, à élargir l'utilisation des envois de fonds à des fins productives, à promouvoir le financement mixte pour le développement en lui donnant une place de choix, à constituer une réserve de ressources destinées à faire face aux conséquences des changements climatiques, ainsi qu'à promouvoir la coopération Sud-Sud.

12. Les participants ont notamment reconnu qu'il était urgent de disposer d'une plateforme globale à l'échelle de la région Asie-Pacifique pour débattre des moyens d'améliorer l'administration fiscale et de s'attaquer à la question des mouvements illicites de capitaux hors de la région, de sorte à accroître les recettes fiscales.

13. Ils ont également fait valoir que, comme le montant des ressources nécessitées par les pays les moins avancés dépassait de loin leurs capacités de financement, il était essentiel que la communauté des donateurs accroisse son engagement envers la réalisation des objectifs internationaux pour permettre à ces pays de relever leurs défis de développement. La CESAP et l'ensemble du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle clef dans cette démarche en fournissant des produits de connaissance et une aide au renforcement des capacités des pays les moins avancés.

14. Les participants ont souligné qu'en dépit des progrès réalisés, le développement socioéconomique des pays les moins avancés restait limité par de nombreux autres facteurs, notamment les capacités de production restreintes, les coûts élevés du commerce et certaines caractéristiques géographiques qui les isolent des grands marchés régionaux et extrarégionaux. Ces pays sont également les plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques et aux catastrophes naturelles, raison pour laquelle la croissance économique, l'inclusion sociale et la gestion de l'environnement sont pour eux un défi de taille. Certaines économies de la région sont également confrontées à la baisse des prix des produits de base, ce qui témoigne de la nécessité de diversifier les sources de croissance. La chute de 47% des cours du pétrole enregistrée sur les marchés mondiaux en 2015 et la baisse de 17% de l'indice mondial des prix des produits de base hors combustibles ont contribué à ralentir la croissance économique, à faire régresser le taux de réduction de la pauvreté et à ralentir les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et du développement inclusif.

15. Les participants à l'atelier régional ont souligné qu'un obstacle important à la mise en œuvre du Programme 2030 était l'absence de feuille de route ou de stratégie d'exécution claire. Certes, les 169 objectifs du Programme fournissent un cadre complet de suivi des progrès, mais la manière d'atteindre ces cibles et objectifs reste mal définie. Une question fondamentale qui se pose aux responsables politiques est donc de savoir comment bien hiérarchiser et échelonner les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de développement durable. Au niveau national, il s'agit d'une démarche délicate en raison de l'interdépendance des divers objectifs de développement durable et des entraves qui freinent les progrès sur la voie d'une croissance inclusive et du développement durable.

16. Par ailleurs, il a été souligné que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés ne signifiait pas que les pays concernés n'étaient plus vulnérables aux chocs extérieurs résultant de crises, de catastrophes naturelles ou de la forte volatilité des marchés des produits de base.

17. Les participants ont pris note de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, tenu du 27 au 29 mai 2016 à Antalya (Turquie). Ils se sont félicités des mesures et initiatives concrètes qui avaient été convenues, notamment: la mise en place de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, l'introduction de régimes de promotion des investissements, la réalisation d'une étude poussée sur l'atténuation des crises et le renforcement de la résilience dans les pays les moins avancés, la réalisation par le Comité des politiques de développement d'un examen approfondi des critères de reclassement, et la recommandation faite à l'Organisation de coopération et de développement économiques de fixer comme objectif de consacrer 0,2% du revenu national brut au titre de l'APD. Les participants ont indiqué que, dans l'immédiat, il fallait traduire dans les faits ces engagements précis et que toutes les parties prenantes devaient prendre des mesures énergiques pour mettre à exécution le Programme d'action d'Istanbul et la déclaration issue de son examen à mi-parcours.

18. Les participants ont indiqué que le rapport intitulé *ESCAP Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016* permettait aux États membres de mieux cerner certaines questions, notamment celles de savoir:

- Si les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers progressent vers la réalisation des cibles se rapportant à leurs programmes d'action respectifs;
- Quels obstacles structurels entravent le développement des capacités productives voulues, rendant ainsi le développement durable difficile et coûteux;
- Combien de pays les moins avancés sont encore vulnérables aux catastrophes de grande ampleur et aux chocs économiques mondiaux;
- S'il conviendrait de supprimer de manière progressive et prévisible les mesures spécialement destinées à appuyer les pays les moins avancés;
- Si le Programme d'action d'Istanbul et le Programme 2030 se recourent;
- Comment les pays peuvent s'inspirer de certaines mesures des programmes d'action et aligner leurs programmes nationaux de développement sur le Programme 2030.

19. Les participants à l'atelier ont également souligné l'importance du renforcement des capacités commerciales, de la facilitation du commerce, des initiatives relatives au commerce sans papier, du développement des entreprises et de l'investissement. En particulier, les pays doivent être conscients du fait qu'il s'agit de facteurs essentiels pour atteindre de nombreux objectifs du développement durable. En outre, les indicateurs liés au commerce figurant dans le cadre des objectifs de développement durable doivent être affinés, en tenant compte non seulement de la croissance des exportations des pays les moins avancés, mais aussi de la qualité de ces exportations et du degré de participation des pays les moins avancés aux chaînes de valeur mondiales.

20. Dans ce contexte, il est fondamental non seulement d'avoir accès à des travaux analytiques, à des activités de renforcement des capacités et à un soutien technique dans des domaines tels que l'égalité des sexes (données statistiques et cadre de responsabilité), mais aussi d'améliorer la collecte et l'analyse de données fiables et comparables sur les handicaps. En outre, il a été souligné que la CESAP prévoyait de réaliser un certain nombre de projets de renforcement des capacités et de travaux analytiques, dont l'élaboration de modules d'apprentissage sur la protection sociale, d'une boîte à outils pour les jeunes, d'une étude sur l'inclusion des jeunes et d'une publication sur l'inégalité des chances, particulièrement dans les pays les moins avancés.

21. Lors de l'atelier, les participants ont également souligné la nécessité de mener des analyses et des travaux de recherche sur le développement durable, l'accent devant être mis sur la durabilité environnementale et sur les dimensions régionales du développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Les initiatives qui ont permis de renforcer les capacités par l'intermédiaire de cours en ligne ont été reconnues. Il a également été souligné que les pays pouvaient intégrer de diverses manières la dimension environnementale dans les cadres nationaux de développement, mais que cela supposerait sans doute de faire des compromis à court terme, lesquels seraient toutefois compensés par des avantages globaux à long terme.

22. Les participants ont noté que la perception et l'attitude des pays les moins avancés avaient changé de façon radicale, beaucoup d'entre eux étant favorables à l'idée de changer de catégorie, dans le contexte plus large de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et de la réalisation des objectifs de développement durable. Cela étant, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement devaient se mobiliser davantage en vue d'atteindre l'objectif voulu, à savoir le reclassement, d'ici à 2020, de la moitié de tous les pays les moins avancés du monde. En outre, il importe de soutenir les pays dans le cadre de ce processus et au-delà, pour que la transition se fasse de manière fluide et durable et que ce changement de catégorie soit définitif. Les principales préoccupations en matière de développement dans ce contexte sont les suivantes: risques posés par les chocs extérieurs qui peuvent miner les acquis du développement humain; cadre limité de politiques pour lutter contre le sous-emploi; nécessité de disposer d'institutions de gouvernance plus réactives et plus responsables; médiocrité du système de protection sociale; capacités institutionnelles limitées; coordination intersectorielle et infranationale inadaptée; et quantité limitée de ressources financières.

## B. Analyse et incidences des politiques

23. Les participants ont souligné que l'adaptation du Programme 2030 devait se faire à la faveur d'une approche intersectorielle et intégrée. Une telle coordination intersectorielle est essentielle pour créer des synergies entre les actions prioritaires et entre les programmes mondiaux. Les responsables politiques et les autres parties concernées doivent connaître les stratégies de développement et les orientations politiques qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul et mettent l'accent sur des objectifs de développement durable similaires. Ceci est d'autant plus important que, dans le cadre du Programme 2030, on cherche à atteindre à la fois des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La coopération régionale peut jouer un rôle à cette fin en facilitant la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements.

24. Les participants ont noté qu'il était important de hiérarchiser et d'échelonner les politiques dans les pays les moins avancés pour donner suite aux priorités du Programme d'action d'Istanbul et atteindre les objectifs de développement durable, notamment à la lumière de la déclaration politique, adoptée en mai 2016 lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, dans laquelle il est réaffirmé que les politiques nationales devaient tendre à catalyser l'action dans le contexte du Programme 2030 et d'autres accords internationaux de développement.

25. Les participants ont souligné que les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique devraient également se concentrer sur le renforcement de la résilience aux chocs naturels et aux catastrophes naturelles; sur l'impact des infrastructures sur l'environnement; ainsi que sur l'utilisation rationnelle des terres et la bonne gestion de l'urbanisation, associées à une gestion adéquate des ressources en eau. De plus, la coopération entre les parties prenantes au sein des pays doit être renforcée et les communautés locales doivent être associées aux décisions politiques si l'on veut parvenir à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, permettre aux pays les moins avancés de progresser vers un avenir plus durable et résilient aux changements climatiques et combler les lacunes importantes dans la compréhension des questions et processus politiques au niveau local.

26. Il est également ressorti des débats que les nouveaux outils statistiques et cadres de modélisation des objectifs de développement durable pourraient permettre aux praticiens de quantifier les liens entre les politiques définies aux niveaux national et régional, et d'apprécier leurs avantages et leurs inconvénients. Plusieurs cadres et outils sont d'ailleurs disponibles pour mesurer les interactions entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement et pour modéliser les incidences des décisions politiques.

27. Les participants ont souligné que la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul passait par l'appropriation et le leadership des pays les moins avancés au niveau national. Parallèlement, il fallait mobiliser des moyens de mise en œuvre suffisants et assurer une cohérence des politiques aux niveaux national et régional, appuyée par la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Pour ce faire, les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'APD et s'occuper de la question du surendettement.

### III. La voie à suivre

28. Les participants ont souligné que, pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et pour assurer le reclassement des pays les moins avancés, les questions suivantes devaient être examinées:

- Au cours des dernières années, les pays les moins avancés ont manifesté une ferme volonté de sortir de cette catégorie de pays; toutefois, ils continueront d'avoir besoin d'un soutien supplémentaire et accru de la part de la communauté internationale, même après leur reclassement, de sorte que ce changement de catégorie s'opère sans heurts et de manière durable;
- Les pays les moins avancés progressent vers la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; cependant, ils sont confrontés à des obstacles importants qui échappent à leur contrôle, notamment les effets négatifs résultant des changements climatiques;
- La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, mesures qui supposent notamment de renforcer le partenariat mondial pour le développement des pays concernés dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, en particulier s'agissant des mesures concrètes énoncées dans la déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

29. Dans ce cadre, les participants ont souligné qu'il était essentiel de recevoir un soutien de la part de la CESAP s'agissant de:

- Créer un mécanisme institutionnel pour assurer une transition harmonieuse vers le reclassement de catégorie des pays les moins avancés;
- Lier étroitement la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à la réalisation du Programme 2030;
- Fournir une assistance pour l'actualisation, la normalisation et l'harmonisation des données.

30. Les participants ont souligné que la réalisation des objectifs de développement durable pourrait nécessiter ce qui suit:

- Création par les pays de comités nationaux travaillant sur les cadres de modélisation des objectifs de développement durable et activités connexes dans les domaines de l'intégration systématique des politiques sectorielles et des stratégies;
- Mise en place par les pays d'un programme national de modélisation pour faciliter l'élaboration de programmes propres aux pays;
- Assistance technique accrue aux pays les moins avancés de la part des donateurs et des partenaires de développement pour faciliter l'élaboration de cadres de modélisation des objectifs de développement durable, y compris s'agissant des questions relatives à la modélisation des changements climatiques.



31. Pour y parvenir, les participants ont souligné qu'il importait de recevoir un soutien constant de la part de la CESAP dans les domaines suivants:

- Renforcement de la coordination et de l'harmonisation des politiques relatives à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 aux niveaux national et international;
- Hiérarchisation et échelonnement des politiques en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre les éléments prioritaires du Programme d'action d'Istanbul;
- Amélioration de la coordination interinstitutions et identification des avantages comparatifs entre les différents organismes et partenaires de développement;
- Mise en place d'une autorité de coordination au plus haut niveau politique, comme l'ont déjà fait certains des pays les moins avancés, afin d'améliorer la coordination intersectorielle des initiatives liées à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul.

32. Les participants ont souligné que les questions relatives au financement ci-après devaient être examinées:

- Nécessité de disposer de ressources financières importantes pour soutenir les efforts de reclassement des pays les moins avancés et mettre en œuvre le Programme 2030;
- Nécessité de mobiliser des ressources intérieures, notamment en augmentant les recettes fiscales et en réformant le système fiscal; à cet égard, les pays les moins avancés pourraient bénéficier de la mise en place d'une plateforme globale et inclusive consacrée aux questions fiscales en Asie et dans le Pacifique;
- Nécessité d'investir dans la dimension sociale et de renforcer les liens avec les dimensions économique et environnementale du développement pour assurer le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul.

33. Pour ce faire, les participants ont souligné l'importance de recevoir un appui de la CESAP en matière de financement dans les domaines suivants:

- Renforcer davantage la participation du secteur privé au moyen de l'investissement direct étranger et des partenariats public-privé dans une optique de développement durable;
- Promouvoir un cadre de financement intégré, notamment par l'intermédiaire des outils numériques, pour renforcer la responsabilisation et la transparence;
- Renforcer la capacité des pays les moins avancés à élaborer des propositions pour avoir accès aux fonds mondiaux de financement, tels que le Fonds vert pour le climat;
- Investir dans des outils innovants liés au financement du développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur la participation de la société civile, du secteur privé et des jeunes.

34. S'agissant des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, les participants ont souligné que les questions suivantes pourraient être examinées dans le domaine du commerce, de la science, de la technologie et de l'innovation:

- Les pays doivent tenir compte du commerce, de l'investissement, de la technologie et de l'innovation lorsqu'ils fixent l'ordre de priorité des objectifs et cibles de développement durable, ces questions étant essentielles pour atteindre de nombreux objectifs;
- Les indicateurs liés au commerce figurant dans le Programme 2030 doivent être affinés, en tenant compte non seulement de la croissance des exportations des pays les moins avancés, mais aussi de la qualité de leurs exportations et de leur participation aux chaînes de valeur mondiales.

35. Pour y parvenir, les participants ont souligné qu'il importait de bénéficier d'un appui dans le domaine du commerce, de la technologie et de l'innovation. Ainsi, la CESAP et d'autres organismes du système des Nations Unies devraient:

- Continuer de faciliter le transfert et le partage des technologies et des compétences appropriées au profit des pays les moins avancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- Continuer d'étudier la possibilité de créer une banque de technologies pour les pays les moins avancés, ce qui faciliterait le transfert de technologie et le partage de données d'expérience dans ce domaine.

36. Au sujet des activités de renforcement des capacités, les participants ont indiqué que les questions suivantes pourraient être examinées:

- Renforcement des capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données et des statistiques en vue d'assurer correctement le suivi et l'évaluation du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable;
- Évaluation et analyse des questions liées à la dette et au développement pour assurer la stabilité macroéconomique et éviter les risques de ralentissement liés à des politiques mal définies; les études analytiques, comme le rapport *ESCAP Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report*, peuvent ouvrir de nouvelles perspectives et favoriser de nouveaux travaux sur l'adoption de politiques appropriées;
- Création de réseaux visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et à faciliter l'échange de bonnes pratiques et de connaissances, y compris dans le domaine des changements climatiques et du transfert de techniques;
- Promotion de l'appropriation nationale grâce à l'utilisation de mécanismes nationaux pour canaliser efficacement l'aide;
- Appui au développement humain;
- Renforcement des compétences en matière de modélisation en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030.

37. Les participants ont souligné que, pour que le Programme 2030 ait un véritable impact, il devait être adapté aux réalités nationales. Les responsables politiques devraient élaborer des politiques et stratégies propres aux pays définissant la hiérarchisation et l'échelonnement des mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul. Le rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, qui fournit un cadre analytique permettant d'éclairer les décideurs sur les trajectoires optimales propres à chaque pays, a contribué aux efforts tendant à adapter le Programme 2030 au contexte des pays, notamment grâce à des initiatives politiques novatrices et à des réformes institutionnelles.

38. Les participants ont en outre souligné que la CESAP devrait promouvoir la concertation entre responsables politiques et experts pour favoriser une coopération plus étroite entre les organismes nationaux afin de progresser vers la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et d'intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement. Les participants ont noté qu'il était impératif de planifier et de hiérarchiser les priorités pour accomplir des progrès dans le sens du développement durable. Organisé au moment opportun, l'atelier a donc été l'occasion d'examiner quelle serait la meilleure manière d'adapter le Programme 2030 aux réalités des pays les moins avancés de la région.

---